
COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi dix sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le treize octobre 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 11	Votants :	11	Pouvoirs : 0

Présents : Mesdames Helen HENDERSON, Catherine ESCOFFRE-ROIG, Martine LE FLOC'H, Marie-Françoise MILLELIRI, Céline LEMAIRE, Messieurs Jean-Paul CAHN, Claude CAILLOU, Thierry DESVIGNES, François GALET, Jean-Luc LEGAY, Paul DESBROSSE.

Absent : aucun.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Luc LEGAY est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2014: Le procès-verbal du 29 août 2014 est adopté à l'unanimité.

En début de séance Mme le Maire annonce la naissance de Maxime POISSON le 26 septembre dernier et l'anniversaire prochain de Mme Laura DESBROSSE qui fêtera ses 101 ans le 28 octobre.

2014-47 Définition des projets et élaboration du dossier « amendes de police ».

Comme chaque année nous pouvons obtenir une aide du département, au titre de la répartition des amendes de police, pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Cette année le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'accorde pour présenter le dossier de l'aménagement du stationnement entre la rue de Viltard et la rue de Villiers.

En effet, le revêtement des trottoirs qui seront créés dans le contrat triennal pour canaliser les eaux pluviales dans ce secteur, ne permet pas le stationnement de véhicules.

M. BARBADETTE de l'Agence Routière Territoriale, peut venir nous aider à positionner les stationnements de manière sécuritaire et de manière à faire ralentir les voitures.

M. BERTSCHY pourrait également intervenir dans cette démarche.

Cette résolution est adoptée avec 7 voix pour et 4 contre

Le conseil municipal envisage également l'achat d'un autre radar pédagogique. Cette résolution est adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention.

Le budget global maximum avant subvention pour ces deux opérations est fixé à 6 000€ HT. Les dossiers seront envoyés avant le 1er décembre 2014.

2014-48 Vente de l'ancienne remorque.

Claude CAILLOU propose de vendre l'ancienne remorque achetée en 2005, le prix estimé par la Société IDOINE est de 400€ en l'état.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2014-49 Proposition de vente à la commune d'une parcelle en zone N.

Un propriétaire propose de vendre à la commune de Nanteau-sur-Essonne une parcelle de marais à Villetard, parcelle commençant au nord de l'étang et bordant les jardins à l'ouest, pour finir sur l'allée Baclet.

La superficie est de 14 910 m², le terrain est non borné, vendu en l'état, sans les peupliers qui seront abattus prochainement. Le prix pour ce genre de terrain est de 15 à 20 centimes d'euro le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette proposition, avec 2 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, maintenant la proposition antérieure du 15/06/2004, qui concernait l'éventuel achat de l'ensemble des parcelles limitrophes.

2014-50 Mise à jour et révision des tarifs pour les conventions d'occupation de la salle Jean HERBLOT.

Martine LE FLOCH propose aux membres du conseil municipal de baisser le prix de location « weekend » de la salle polyvalente pour les personnes extérieures à la commune.

Le but est de louer un peu plus souvent cette salle. Le tarif actuel de 700 € serait ramené à 600 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Pour des demandes de location particulières, par exemple une location sur une longue durée, la demande en sera faite auprès de Madame le Maire qui pourra répondre sans attendre de consulter le conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur ces propositions et autorise Madame le Maire à les mettre en application.

2014-51 Délibération pour la modification du taux de la taxe d'aménagement.

Madame le maire informe l'assemblée que l'instauration de la taxe d'aménagement en octobre 2011 au taux de 4% n'était valable que pour une durée de trois ans.

Afin de conserver le bénéfice de la taxe d'aménagement sur les années à venir, à partir du 1^{er} janvier 2015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal
- que cette délibération sera reconduite de plein droit annuellement

Et charge Madame le maire de sa transmission au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014-52 Avis sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France.

Madame le Maire présente le courrier du 29 août du Préfet de la Région d'Ile-de-France invitant toutes les communes de la Région à se prononcer sur le projet de schéma régional de coopération intercommunal d'Ile-de-France.

En parallèle à la création de la Métropole du Grand Paris, la loi prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris évoluent, à la fin de l'année 2015, pour atteindre une échelle qui leur permettra de peser dans le dialogue régional et de porter des projets d'ampleur pour l'avenir des territoires.

Le schéma régional de coopération intercommunale est prescrit par l'article 11 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, qui prévoit la création d'intercommunalités d'un seuil minimal de 200 000 habitants dans la partie de l'unité urbaine de Paris située en grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yvelines) pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016.

Après débat et :

Considérant que la carte des communautés de communes pour notre département vient d'être terminée,

Considérant que le délai de mise en application est très court,

Considérant que le découpage minimal à 200 000 habitants semble « arbitraire »,

Considérant que le devenir des communes rurales en grande couronne n'a pas été évoqué,

Le conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne vote à l'unanimité contre ce projet.

Divers :

François GALET informe le conseil municipal qu'une étude est lancée pour l'éventuel remplacement du système d'illumination de l'église dans le but d'économiser de l'énergie. Le dossier de candidature a été adressé au SDESM qui doit statuer sur notre demande.

Les travaux d'électricité suivants ont été réalisés en respect des devis : rénovation du tableau électrique de l'église, changement de spots et de l'interrupteur d'un volet roulant à la mairie, travaux divers dans la salle polyvalente.

Par contre le basculement des branchements de la salle des associations et du local technique, actuellement reliés à la salle polyvalente et que nous envisagions de relier à la mairie, n'a pas été réalisé en raison d'une puissance insuffisante du compteur de la mairie. Une étude approfondie des consommations sera réalisée par Paul DESBROSSE et Claude CAILLOU.

Une étude des flux transports en bus vers le lycée de Fontainebleau est menée par Céline LEMAIRE qui doit rencontrer les maires des communes "lointaines" pour avancer sur ce dossier dont le but est de raccourcir les temps de trajet de nos lycéens. De plus, les parents d'élèves signalent des retards fréquents sur les lignes du collège.

Jean-Paul CAHN rappelle que, en 2015, la DDT de Melun n'assurera plus l'instruction des dossiers de permis de construire. Le PNR du Gâtinais réfléchit à une solution de substitution. La CC des Terres du Gâtinais réfléchit également à une possible solution de mutualisation. Quelle que soit la solution qui sera adoptée, ce service jusqu'à maintenant assuré gratuitement par l'Etat, aura un coût pour les collectivités.

Le SPANC entre dans sa troisième phase de réhabilitation des assainissements individuels. Il a environ 2 100 installations à réhabiliter, incluant notre commune qui représente 120 installations en priorité 1. La première étape consiste en l'analyse du sol avec préconisation de filière : un total 189 propriétaires sur le territoire du PNR se sont inscrits dans ce programme. Nous ne connaissons pas à ce jour le nombre relatif à notre commune.

Jean-Luc LEGAY rappelle que les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont en place à l'école de Buthiers depuis le 8 septembre. Avec ces nouveaux rythmes, les petits enfants sont très fatigués à cause d'une sieste écourtée. Tous les enfants ont trouvé leur place dans les groupes d'activités.

Thierry DESVIGNES, membre de la commission Petite Enfance de la Communauté de Commune, fait part du bilan mitigé de la maison de la petite enfance à La Chapelle-la-Reine (Les Lutins de la Reine). Notre commune est peu utilisatrice de ce service. Attention aux coûts de fonctionnement de cet établissement qui ont un impact lourd sur le budget de la communauté de communes.

Le prochain bulletin municipal est en cours de finalisation. Publication fin octobre.

Le site internet de la commune a du mal à vivre. Martine LE FLOC'H souhaite l'aide des conseillers pour le tester régulièrement et remonter les dysfonctionnements pour les corriger et actualiser les informations.

L'organisation de la réception du 25 octobre pour le départ en retraite de Jean LEJARRE est en place.

L'organisation de la cérémonie du 11 Novembre est également en place. Madame le Maire demandera à Jean LEJARRE s'il accepte de continuer à porter le drapeau lors des cérémonies.

Claude CAILLOU annonce que les travaux de voirie ont été réalisés Allée St Jacques et à Boisminard conformément aux devis du prestataire.

Mme Le Maire fait part du jugement du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau reçu en mairie le 8 octobre, pour un jugement du 6 mars 2014 concernant les infractions d'urbanisme commis sur une propriété située dans la zone « N » du PLU communal.

Le bilan des 45 premiers jours de travail du nouvel employé communal est très satisfaisant.

La secrétaire de mairie partira à la retraite fin 2014. Le recrutement de sa remplaçante est lancé via le Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Jean-Luc LEGAY
Le Secrétaire